



---

# S'orienter en STAPS

## LOI ORE

ORIENTATION ET RÉUSSITE **DES ÉTUDIANTS**

Nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur



CONFÉRENCE  
DES  
DIRECTEURS ET  
DOYENS STAPS



Début  
nov.  
2019

1

## Début Novembre 2019 > Janvier 2020 Je m'informe & découvre les formations

### DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je consulte le site [Terminales2019-2020.fr](http://Terminales2019-2020.fr)
- Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1<sup>re</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée.
- Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet.
- Je peux consulter sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) les formations qui étaient proposées l'an dernier en 2019, en particulier, leurs caractéristiques et les compétences et connaissances attendues par chaque formation.

### DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

### 20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) 2020 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2020 (les enseignements proposés, les attendus, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels, les critères généraux d'examen des dossiers...).

**Le moteur de recherche des formations :** il permet d'effectuer des recherches par mots clés ou par type de formation, de géolocaliser les établissements et de consulter des suggestions de formations similaires à celle recherchée... En 2020, près de 600 nouvelles formations sont disponibles sur [Parcoursup](http://Parcoursup.fr).

Déc.

Janv.  
2020

Janv.  
2020

2

## 22 Janvier > 2 Avril 2020 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur** et aux **salons d'orientation, pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.**
- Si je suis lycéen, je participe à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée.

### DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](http://Parcoursup.fr) pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).

**Jeu**di 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

### FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

### JEUDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux.

**Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup](http://Parcoursup.fr) pour vous guider à chaque étape**

Fév.

Mars

Avril

### AVRIL-MAI

Les formations que j'ai demandées examinent mon dossier à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elles ont indiqués dans leur fiche de présentation [Parcoursup](http://Parcoursup.fr).

Mai

3

## 19 Mai > 17 Juillet 2020 Je reçois les réponses des formations et je décide

### MARDI 19 MAI

- Début de la phase d'admission principale.
- Je consulte dans mon dossier [Parcoursup](http://Parcoursup.fr) les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si\*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

### MI-JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

### FIN JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.

### DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte à mon dossier pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

### DÉBUT JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription administrative auprès de l'établissement que j'ai choisi, selon les modalités précisées dans mon dossier.

### MERCREDI 15 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

### VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale.

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

Juin

Juillet

Août

Sept.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### Dès le 19 mai

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

### De fin juin au 11 septembre

Je peux participer à la phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations [Parcoursup](http://Parcoursup.fr).

### Début juillet

Après les résultats du baccalauréat, je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

\* La réponse «**Oui-si**» signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce parcours de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

# LES ÉLÉMENTS POUR RÉUSSIR EN STAPS

Les formations STAPS sont des formations universitaires exigeantes qui s'appuient :

- Sur des connaissances scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, humaines et sociales).
- Sur des capacités d'expression écrite et orale, des compétences méthodologiques (autonomie, capacité de travail).
- Sur des activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques et théoriques.

## L'ETUDE DU DOSSIER ET RÉPONSES APPORTÉES

Pour l'admission en licence STAPS :

- L'ensemble des dossiers sera ordonné au regard de l'**adéquation** entre le projet d'études du candidat, ses acquis et les **4 domaines de compétences attendues**, complétés par la **fiche Avenir**.
- Le « **projet de formation motivé** » obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux permettra de mieux apprécier la motivation du candidat.
- L'université peut adresser au lycéen deux réponses :
  - ▶ « OUI » pour les candidats disposant des compétences attendues
  - ▶ « OUI SI » pour les candidats présentant des lacunes dans un ou plusieurs domaines de compétences. Dans ce cas, un **parcours de formation personnalisé, adossé à un contrat pédagogique**, pourrait lui être proposé pour favoriser sa réussite. L'inscription effective est subordonnée à l'acceptation du contrat pédagogique.
- Toutefois, compte tenu **des capacités d'accueil** de chaque établissement STAPS, la plateforme fait automatiquement parvenir une réponse « **En attente** » aux candidats ordonnés au-delà de la limite des capacités d'accueil.



**Pour les étudiants réorientés ou en reprise d'études seuls les 4 domaines de compétences seront évalués.**

**Pour réussir en STAPS, il faut donc :**

- ▶ Disposer de compétences scientifiques : être capable de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.
- ▶ Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser.
- ▶ Disposer de compétences sportives : avoir un bon niveau de condition physique pour suivre les enseignements pratiques en toute sécurité et un bon niveau de pratique dans au moins 1 ou 2 activités sportives et/ou artistiques.
- ▶ Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes afin de mieux appréhender les dimensions de service liées aux métiers du sport, de l'animation, de l'éducation et de la santé.
- ▶ Un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude.

# LES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION POUR ÉTUDIER LES VŒUX

- **La fiche Avenir** : éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement (30 points)
- **Les quatre domaines de compétences attendues en STAPS sont :**
  - ▶ Domaine des compétences scientifiques (30 points)
  - ▶ Domaine des compétences littéraires et argumentaires (30 points)
  - ▶ Domaine des compétences sportives (30 points)
  - ▶ Domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives (30 points)



Il existe différentes possibilités de réussir en STAPS : une faiblesse dans un domaine pourra être compensée par d'autres points forts !



En revanche, un faible niveau général ou un niveau insuffisant dans deux domaines de compétences ou plus, vous conduira à reconsidérer votre projet de formation.

- **Domaine des compétences scientifiques (30 points)**

Quel que soit le type de bac, notes de 1ère et de terminale obtenues dans les matières scientifiques :

- ▶ mathématiques, physique-chimie...
- ▶ sciences de la vie et de la terre, biologie...
- ▶ sciences pour l'ingénieur ou autres enseignements scientifiques...

- **Domaine des compétences littéraires et argumentaires (30 points)**

Quel que soit le type de bac, les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat et les notes obtenues dans les matières littéraires en 1ère et en terminale :

- ▶ français, philosophie...
- ▶ histoire, géographie, sciences économiques et sociales...
- ▶ langues vivantes...



**L'appréciation du niveau de compétences dans ces 2 domaines est dépendant du type de bac.**

## ● **Domaine des compétences sportives (30 points)**

Pratiques sportives et culturelles scolaires attestées par les notes de 1ère et les 2 premiers trimestres de terminale ou des attestations :

- ▶ Notes en EPS
- ▶ Pratique dans le cadre des associations sportives scolaires (licences UNSS/UGSEL)
- ▶ Enseignement complémentaire EPS
- ▶ Inscription dans une section sportive scolaire
- ▶ Pratique dans le cadre de la Maison des Lycéens...

Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires attestées :

- ▶ Pratique régulière de loisir
- ▶ Pratiques de bon niveau en activités non compétitives
- ▶ Pratiques fédérales (avec licence sportive), centre de formation...
- ▶ Résultats sportifs (niveau de pratique, sportifs de haut niveau...)
- ▶ Pratiques artistiques en compagnies, écoles...

## ● **Domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives (30 points)**

- ▶ Compétences méthodologiques et transversales :
  - ▶ Compétences de coopération et de projet :  
notes de travaux personnels encadrés (TPE), projet technique, étude de gestion ...
- ▶ Qualification d'encadrement, d'animation et de sécurité :
  - ▶ Qualifications et expériences d'animation et d'encadrement :  
BAFA, BAFD, BPJEPS, diplômes fédéraux, CQP...
  - ▶ Qualifications en arbitrage, jeune juge... en compétitions scolaires et fédérales
  - ▶ Qualifications et expériences en secourisme et en surveillance et sauvetage aquatique et nautique :  
BNSSA, PSC1, PSE1, PSE2.
- ▶ Expériences et compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile, d'engagement associatif :
  - ▶ Bénévolat associatif, mandat électif scolaire ou extra-scolaire (délégué de classe...), service civique, pompier volontaire, assistant d'éducation, AVS...





---

# S'orienter en STAPS

**Pour rester informé :**

<https://c3d-staps.fr>



CONFÉRENCE  
DES  
DIRECTEURS ET  
DOYENS STAPS

